

## Ordonnance sur le registre des cartes de tachygraphe (ORCT)

## Modification du ...

Le Conseil fédéral suisse arrête :

T

L'ordonnance du 29 mars 2006 sur le registre des cartes de tachygraphe<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

Titre

Ne concerne que le texte italien.

Remplacement d'expressions

- <sup>1</sup> Ne concerne que le texte italien.
- <sup>2</sup> Ne concerne que le texte italien.

## Art. 1

Ne concerne que le texte italien.

Art. 3, al. 1, let. c, f à h, al. 4, let. a et b

- <sup>1</sup> L'Office fédéral des routes (OFROU) est responsable de :
  - c. la surveillance du système de sécurité selon le règlement (UE) n° 165/2014<sup>2</sup>;
- 1 RS 822.223
- Règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, abrogeant le règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route et modifiant le règlement (CE) n° 561/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'harmonisation de certaines dispositions de la législation sociale dans le domaine des transports par route, JO L 60 du 28.2.2014, p. 1.

201X-.....

- f. l'exploitation technique et la maintenance de l'application informatique de gestion des données du RCT;
- g. la mise en œuvre technique et la gestion des autorisations d'accès ;
- h. l'établissement et la publication des listes des ateliers agréés et leur transmission à l'Union européenne (UE).
- <sup>4</sup> L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication est responsable :
  - a. Abrogée
  - b. Abrogée

## Art. 6a Liste des ateliers agréés

La liste visée à l'art. 24, al. 5, du règlement (UE) n° 165/2014 doit comporter les données suivantes :

- a. société:
- b. adresse;
- c. nom et prénom des techniciens;
- d. numéro de carte, état de la carte ainsi que début et fin de la durée de validité.

П

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2019.

... Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le président de la Confédération, Alain Berset Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr